



MAIRIE

12, avenue du Général De Gaulle
77250 Villemer
Tél. 01 64 24 92 99 - fax 01 64 24 96 22
Courriel : mairie.villemer@wanadoo.fr
Internet : www.villemer.fr



Ouverture du secrétariat

lundi, mercredi et jeudi de 13 h 30 à 15 h,
samedi de 10 h à 11 h 30.

- Secrétaires : Nathalie Cagnion et Patricia Morana
- Agent municipal : Richard Rossi

LE CONSEIL

Jacques Piclin

Maire, chargé des affaires scolaires

Vice-Président du SIRP Villemer/Treuzy-Levelay

Sur rendez-vous

Marc VITRY

1^{er} Adjoint, chargé des travaux

Sur rendez-vous

Dorothee RAPALLO

2^e Adjointe,

chargée de l'urbanisme et de l'environnement

Sur rendez-vous

Franck BEAUFRETON

3^e Adjoint, chargé des finances

Sur rendez-vous

André AUBIN

Nathalie BEAUDOIN

Véronique BOISSEAU

Anne-Laure LE MENS

Michel DELACROIX

Geoffrey DESPLATS

Jacky MOUTINHO

Élisabeth MOUTINHO

Stéphane REMBUR

Martine SAINTEMARIE

Nathalie SERRES-PAYLOT

ÉDITO

La période estivale est aujourd'hui bien avancée, les vacances sont désormais derrière nous et le lundi 4 septembre, nos enfants ont repris le chemin de l'école. Une rentrée sans problème pour nos trois écoles qui ont appliqué sans réserve les consignes liées au plan Vigipirate toujours d'actualité. La météo, en ce mois de septembre, pense sans doute que nous avons du mal à oublier les moments de fortes chaleurs que nous avons connus ces derniers mois et se charge de nous rappeler que ces moments sont désormais loin de nous.

Je voudrai revenir sur les faits marquants de ces derniers mois. Nous avons connu une fois encore, je le disais précédemment, une période caniculaire qui a favorisé les départs de feux dans les champs. Le feu a été parfois contenu, in extrémis, à la limite des propriétés. Autre fait marquant cette année, nous avons vu s'installer à deux reprises des familles de gens du voyage. Les premières d'entre elles ont été respectueuses des consignes passées. Ce ne fut pas le cas, et je le déplore, lors de la présence d'autres familles courant juillet. Certaines attitudes ont, à juste titre, choqué un grand nombre d'entre vous. Je tiens ici à remercier mes adjoints qui se sont rendus chaque fois que ce fut nécessaire sur les lieux afin que les responsables interviennent auprès des jeunes gens à l'origine de ces comportements répréhensibles. Ils ont contacté immédiatement l'association « Le Rocheton », association mandatée par la Préfecture et le conseil départemental de Seine et Marne, pour assurer la médiation avec les gens du voyage dans le cadre des grands passages. Comme prévu habituellement, nous avons reçu de cette association un dédommagement pour la consommation d'eau et la mise à disposition de containers. Croyez bien, et de nombreuses communes peuvent en témoigner, que la gestion de ces grands passages n'est pas simple. Le mode de vie adopté par ces familles, mode de vie que par ailleurs je respecte totalement, ne s'adapte pas aux communes dépourvues d'aires d'accueil suffisamment équipées. A cet effet le conseil municipal a mis en place une commission qui devra, très rapidement, réfléchir à la gestion de ces grands passages qui chaque année traversent la France.

Enfin je voudrai revenir sur un point particulier. Vous n'ignorez pas qu'il nous est désormais interdit de traiter, et la terre s'en porte bien mieux, nos voiries, trottoirs et nos espaces verts avec des produits phytosanitaires. Comme dans la plupart des communes, nous voyons revenir des herbes que nous avons pris l'habitude d'éradiquer sans nous soucier des dégâts causés. Les solutions alternatives (désherbage thermique ou mécanique) sont aujourd'hui efficaces mais réclament un temps considérable et de multiples passages, ce qui complique la tâche des services techniques notamment dans les petites communes de grande surface et dépourvues d'un service dédié aux espaces verts. La vie à la campagne mérite bien que l'on s'attache à préserver un cadre de vie que beaucoup de citadins nous envient. Il est bon à ce sujet de rappeler que pour leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien. C'est à chaque propriétaire d'assurer l'entretien de sa petite partie de trottoir. L'entretien se limite au nettoyage des feuilles mortes et détritiques, au désherbage ou à la tonte et en hiver au dégagement de la neige ou du verglas. L'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver fait partie de l'entretien courant. Aujourd'hui nos services techniques ne peuvent plus traiter de façon efficace la totalité du territoire. C'est pourquoi j'invite chacun d'entre nous à accorder quelques moments pour son petit bout de trottoir, qu'il soit gravillonné ou en herbe (ce qui facilite l'absorption de l'eau) afin de préserver ce cadre de vie auquel nous tenons tous.

M. le Maire, Jacques Piclin

CÔTÉ RUE...

Rue de la Mairie où le profil de la route ne permettait pas l'évacuation des eaux pluviales, des travaux ont été réalisés afin que les nuisances causées aux riverains et la détérioration de la chaussée lors des fortes précipitations soient totalement minimisées. La pose d'un avaloir et la réparation du profil de la chaussée vont y contribuer fortement.

La route du Coudray, entre Le Coudray et Le Luat a été aussi l'objet de réparation. Le revêtement dans certaines zones n'offrait plus la sécurité nécessaire aux usagers et aux passages du bus de ramassages scolaires.

Il reste, au moment de la rédaction de cet article, du gravillonnage à réaliser. Un investissement de 40 999 €.

Marc Vitry



Ce sont de gros travaux qui ont été réalisés dans la rue de la mairie, afin d'installer des avaloirs...



L'AUTOMNE

L'équipe du *fleurissement citoyen* recherche des bénévoles pour fabriquer des maisons à insectes.

Si vous souhaitez y participer, écrivez-nous sur lielen.villemer1@hotmail.fr.



POINTS FORTS DES CONSEILS

Séance du 10 Mars 2017

Présents : André Aubin, Nathalie Beaudoin, Franck Beaufreton, Véronique Boisseau, Geoffrey Desplats, Michel Delacroix, Élisabeth Moutinho, Anne-Laure Le Mens, Jacques Piclin, Stéphane Rembur, Martine Saintemarie, Marc Vitry.

Absents excusés : Nathalie Serres-Paylot pouvoir à Marc Vitry, Dorothée Rapallo pouvoir à Jacques Piclin, Jacky Moutinho pouvoir à Élisabeth Moutinho.

- Droit de préemption non exercé : rue Chaude à Montmery.
- Signature d'une convention avec Moret Seine&Loing pour la mise à disposition, à titre gratuit, de fichiers issus du fichier « MAJIC3 » et exploités par le logiciel cart@DS.
- Adhésion à un nouveau groupement de commandes initié par le SDESM concernant la fourniture d'électricité, y compris pour les points « bleus » <36 KW.
- Résultats de la consultation auprès des habitants concernant l'éclairage public :
 - Nombre de bulletins retournés : 165
 - Nombre de réponses individuelles : 287
 - Favorables à l'extinction : 151
 - Contre l'extinction : 131
 - Sans avis : 5

Conformément à la procédure mise en place et compte tenu du nombre de réponses et de résultats de la concertation, la commune procédera, à titre expérimental, pour une durée d'un an, à l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures. Un retour sur les économies réalisées sera fait au terme de cette période.

- Recondution du contrat d'entretien de la salle polyvalente et de la mairie pour une durée d'un an avec la Société « Entreprise Nettoyage&Services » pour un montant de 540 €/mois HT pour 5 heures hebdomadaires.
- Recondution du contrat entretien des espaces verts de la commune pour une durée d'un an avec l'entreprise « Desplats Patrice » pour un montant de 12 900 € HT/an pour 10 interventions sur l'ensemble des sites de la commune.
- Réunion publique le 18 avril 2017 à 20 h 30 avec les habitants afin de faire un point sur les mesures mises en place et les actions menées pour juguler la vitesse excessive et l'incivilité de nombreux conducteurs.
- SMICTOM : ouverture de la déchèterie à partir de 13 h 45 au lieu de 15 h.

Séance du 7 avril 2017

Présents : André Aubin, Franck Beaufreton, Véronique Boisseau, Geoffrey Desplats, Élisabeth Moutinho, Jacques Piclin, Dorothée Rapallo, Stéphane Rembur, Martine Saintemarie, Nathalie Serres-Paylot.

Absents excusés : Nathalie Beaudoin, Michel Delacroix pouvoir à Stéphane Rembur, Anne-Laure Le Mens pouvoir à Dorothée Rapallo, Jacky Moutinho pouvoir à Élisabeth Moutinho, Marc Vitry pouvoir à Martine Saintemarie.

- Demande de subvention auprès du Fond d'équipement rural pour la réfection du plancher de la classe du bas de l'école (coût des travaux 16 870,49 € HT soit 20 244,58 € TTC).
- Signature de convention avec le SMITOM et Véolia propreté pour la prise en charge des déchets issus de dépôts sauvages.
- Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2016 :

budget principal M14

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	474 168,51 €	60 806,70 €
Recettes	628 257,79 €	72 081,51 €
Excédent	154 089,80 €	50 932,21 €

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2016 :
excédent : 330 329,80 €, déficit : 50 932,21 €

budget annexe M49

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	63 700,78 €	39 426,12 €
Recettes	80 873,90 €	9 805,89 €
Excédent	17 173,12 €	29 620,23 €

Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2016 :
excédent : 165 211,57 €, déficit : 1960,78 €

Les comptes-rendus dans leur intégralité sont consultables sur les panneaux d'affichage de la commune.

RETOUR SUR...

LES CONCERTS DE POCHE

L'association « les concerts de poche », créée en 2002 et reconnue d'utilité publique a pour objectifs :

- D'emmener les plus grands artistes de la musique classique, du jazz ou de l'opéra dans les zones rurales et les quartiers en se produisant dans les plus petites salles voire des salles de café.
- De toucher tous les publics, y compris les plus isolés.
- De créer un lien entre les habitants et d'élargir l'offre culturelle.

Ainsi, le dimanche 25 juin, à la salle polyvalente, les 120 personnes venues de la commune et des villages voisins ont pu vivre un après-midi de rêves emportés par la voix extraordinaire de Juliette de Massy (soprano) et la virtuosité de Bogdan Nesterenko (accordéoniste) qui nous ont emmenés de Bach à Piazzolla (créateur du tango). Un répertoire très large, des œuvres de Bach transposées pour l'accordéon aux tangos argentins les plus célèbres. Un concert d'une qualité exceptionnelle ouvert par une chorale créée pour l'événement et composée d'élèves de l'école de Villemaréchal, d'adultes et d'enfants du territoire communautaire; chorale éphémère qui a répété pendant trois mois sous la conduite de Marion Villaneau pour nous offrir trois œuvres interprétées magistralement. *Jacques Piclin*

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

La réglementation interdit le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers. Les tontes de pelouses, les feuilles mortes ou les produits de la taille sont considérées comme des déchets verts, qui, comme les épluchures ou les autres déchets ménagers sont interdits à l'incinération à l'air libre. Ces déchets verts doivent être envoyés en déchetterie ou être traités par compostage.

Pourquoi cette interdiction ?

Outre les nuisances pour les voisins : odeurs et fumées désagréables, le brûlage des déchets verts libère dans l'atmosphère des polluants toxiques et des particules fines. Ces brûlages peuvent également être à l'origine de départ de feu dans le jardin.

Un seul feu de jardin de 50 kg de végétaux équivaut en particules fines, toxiques mutagènes et cancérigènes à 7 300 km pour une voiture diesel récente.

• L'enveloppe affectée aux subventions pour l'exercice 2017 s'élève à 6 169.67 €, répartie comme suit : 4 000 € au CCAS, 1 044.10 € au CSLV, 335 € pour Nos Enfants, 150 € aux Amis de l'Atelier, 70.90 € à l'AMRCHM.

Séance du 25 Avril 2017

Présents : André Aubin, Nathalie Beaudoin, Franck Beaufreton, Véronique Boisseau, Michel Delacroix, Geoffrey Desplats, Anne Laure Le Mens, Jacky Moutinho, Élisabeth Moutinho, Jacques Piclin, Dorothée Rapallo, Stéphane Rembur, Martine Saintemarie, Nathalie Serre-Paylot.
Absent excusé : Marc Vitry.

• Le conseil accorde à M. Le Maire, par délégation et pour la durée de son mandat, le droit d'exercer au nom de la commune les droits de préemption.

• Mise à disposition d'un terrain de la commune pour la section pétanque du CSLV pour y déposer un bâtiment type « Algéco » en attendant de récupérer le local qui leur sera destiné dans la nouvelle construction du bâtiment communautaire.

Séance du 19 Mai 2017

Présents : Nathalie Beaudoin, Véronique Boisseau, Michel Delacroix, Geoffrey Desplats, Anne Laure Le Mens, Élisabeth Moutinho, Jacques Piclin, Dorothée Rapallo, Nathalie Serres-Paylot, Stéphane Rembur, Martine Saintemarie, Marc Vitry.

Absents excusés : Franck Beaufreton pouvoir à Geoffrey Desplats, Jacky Moutinho pouvoir à Élisabeth Moutinho, André Aubin.

• Bâtiment communautaire : adoption de la déclaration de projet de la CCMSL qui emporte l'approbation des nouvelles dispositions du PLU et approuve la mise en compatibilité du PLU.

• Taux d'imposition pour l'année 2017 : taxe d'habitation 9.88% (+1%), taxe sur le bâti foncier 16.28% (+1%), taxe sur le foncier non bâti 57.76% (+1%).

• Montant de la redevance pour occupation du domaine public d'électricité fixé au taux maximum.

• Application de l'indice brut terminal de la fonction publique fixé par la loi pour les indemnités de fonction des élus.

• Adhésion de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry au SDESM.

Séance du 30 Juin 2017

Présents : André Aubin, Michel Delacroix, Geoffrey Desplats, Anne-Laure Le Mens, Jacky Moutinho, Jacques Piclin, Nathalie Serres-Paylot, Marc Vitry, Martine Saintemarie.
Absents excusés : Franck Beaufreton pouvoir à Jacques Piclin, Élisabeth Moutinho pouvoir à Jacky Moutinho, Dorothée Rapallo pouvoir à Geoffrey Desplats, Nathalie Beaudoin, Stéphane Rembur, Véronique Boisseau.

• Elections des délégués titulaires du tableau des électeurs sénatoriaux : Michel Delacroix, Jacky Moutinho, André aubin.

• Elections des délégués suppléants du tableau des électeurs sénatoriaux: Jacques Piclin, Franck Beaufreton, Dorothée Rapallo.

RÉCUPÉRATION DES TEXTILES

Vous pouvez déposer vos vêtements usagés, votre linge de maison (draps, couvertures, nappes, rideaux...), vos chaussures et vos articles de maroquinerie dans le collecteur Ecotextile mis à votre disposition sur le parking en face du cimetière. Les vêtements doivent être propres et emballés dans des sacs plastiques. Merci de ne rien déposer à côté.



Le collecteur de vêtements se trouve sur le parking du cimetière.

A PROPOS DES BRUITS DE VOISINAGE

Par arrêté préfectoral, « tous bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur intensité sont interdits ».

Il convient donc de se remémorer les horaires suivants concernant :

les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tel que tondeuses à gazon à moteurs thermiques, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7h à 20h les jours ouvrés
- de 9h à 12h et de 15h à 19h30 les samedis
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

DIAGNOSTIC DE NOTRE RÉSEAU D'EAU

Cette opération touche à sa fin. Menée conjointement avec la commune de Treuzy-Levelay, celle-ci nous permet aujourd'hui de posséder un document très précis sur notre réseau.

Il nous permet aussi de pouvoir repérer plus vite et plus facilement les fuites sur les canalisations grâce aux débitmètres mis en place et d'avoir entre nos mains un programme pluriannuel de travaux de remise en état et de modernisation. Un carnet de vannage a également été réalisé ce qui permet d'isoler plus aisément un secteur défaillant sans priver pour autant l'ensemble de la commune de l'alimentation en eau. Des améliorations seront petit à petit apportées pour accroître les performances de notre réseau vieillissant.

Toujours dans le but d'améliorer la qualité de l'eau fournie, l'unité de traitement des pesticides arrive dans sa phase de construction. L'appel d'offre qui déterminera la ou les entreprises chargées de réaliser l'équipement est lancé et se terminera le 6 octobre prochain, date à laquelle la commission d'appel d'offre se réunira pour étudier les propositions reçues.

Jacques Piclin

DÉFENSE INCENDIE

Inexistante dans le hameau du Luat, un dispositif de défense incendie a été installé route du Lunain.

Composé d'une citerne souple de 120 m³ et d'une bouche à incendie adéquate l'installation répond parfaitement aux normes exigées et par les services des sapeurs pompiers.

Un investissement de 13 500 €.

Marc Vitry



Pour parution dans le journal communal, associations, envoyez vos dates ou retours sur évènement, texte word et photos jpg à l'adresse suivante :

lelien.villemer1@hotmail.fr

RETOUR SUR LE FESTI'MUSIQUE

Les écoles de musique se sont donnés rendez-vous le samedi 24 juin à la salle polyvalente de Villemer.

Organisée par le service culture de Moret Seine&Loing, cette journée a permis aux 120 personnes qui sont venues participer à la manifestation de découvrir tous les instruments (à cordes ou à vent) mis à disposition par les professeurs de musique, les prendre en mains et les essayer avec leurs conseils.

Nul doute que certains participants ont quitté la salle avec l'envie d'aller plus loin dans la connaissance de l'art musical. La classe orchestre du collège Sisley de Moret, qui s'était produite quelques jours auparavant au ministère de l'Éducation Nationale, a offert aux participants un concert. A plusieurs reprises, la Batucada MSL (ensemble de percussions) est venue rythmer de la plus belle des manières cet après-midi musical. Pour terminer cette journée festive, une prestation des Accords de Tambours (ensemble de batteurs) et la remise des prix des écoles de musique de Moret Seine &Loing. Une belle organisation pour un très bel après-midi.

Jacques Piclin



Adultes et enfants ont pu apprécier la qualité musicale et essayer à leur tour de nombreux instruments.



La Compagnie Montignonne présente
une comédie d'Alec Drama
Norbert, quoi !



14 octobre 20 h 30
Salle polyvalente de Villemer
5 € l'entrée sans réservation



BIENTÔT L'AUTOMNE

Pourquoi ne pas profiter d'une balade dominicale en famille pour récolter ce que la nature généreuse nous propose, voilà trois idées pour les trois mois à venir.

- **Cueillir des mûres**, une idée pour **septembre**, les jolis fruits des ronces sont riches en vitamine C et E ainsi qu'en antioxydants. Deux idées de recette pour utiliser ce trésor de la nature : une gelée ou un sirop .



- Pour la gelée de mûres après avoir récolté 900 g de fruits ajouter 1 kg de sucre chauffer à feu vif jusqu'à ébullition écumer au moins 5 minutes (ceci jusqu'à consistance nécessaire). Passer au moulin à légumes pour éliminer les grains et mettre en pot.

- Pour le sirop les fruits seront pressés au torchon pour extraire le jus, le laisser fermenter une nuit puis mélanger à part égale avec du sucre. Cuire le mélange jusqu'à légère ébullition écumer et mettre en bouteille.



- **Ramasser des châtaignes** en **octobre**, oui mais pour en faire un gâteau, avec un kilo de châtaignes voilà une recette du Périgord pour vous régaler en famille.

- Faire bouillir 1 litre de lait avec une gousse de vanille et 5 cuillères à soupe de sucre. Ajouter les châtaignes pelées et blanchies, cuire

45 mn, passer au presse purée ajouter 100 g de beurre fondu et 4 jaunes d'œufs le reste de sucre et les blancs en neige. puis cuire au four 45 mn (th6).

Récolter du cynorhodon, un mot savant pour parler du fruit de l'églantier. Voilà l'idée de **novembre**.

Ces baies doivent être récoltées après les premières gelées blanches. Cette bombe d'énergie (il contient plus de vitamine C que les oranges) vous pouvez en faire une belle gelée orange effet antigrippe assuré !



- Avec 1,5 kg de baies bien molles les mettre dans la bassine à confiture les couvrir d'eau porter à ébullition et cuire

30 minutes. Passer au torchon, la gelée récupérée sera mélangé à 500 g de sucre à un jus de citron et une gousse de vanille . Ensuite cuire environ 8 minutes et mettre en pot. Bon automne à tous...

Nathalie Serres-Paylot

QUELQUES RAPPELS... OBLIGATION D'ENTRETIEN ET DE COUPE DES ARBRES

Article 671 du code civil : une distance de deux mètres, partant de la limite séparative des deux terrains, doit être rigoureusement respectée pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres. Pour les autres plantations, la distance prévue est de 0.50 m. Le non-respect de ces règles ouvre la possibilité pour le voisin d'exiger que les arbres et arbustes soient arrachés ou réduits à la hauteur maximale autorisée, à moins qu'il n'y ait titre, destination du père de famille (servitude qui renvoie à l'hypothèse d'un aménagement réalisé par le propriétaire initial d'une parcelle avant division de celle-ci) ou prescription trentenaire (point de départ de cette prescription, date à laquelle l'arbre a dépassé la hauteur permise ; il appartient alors au propriétaire de l'arbre de prouver par tous les moyens, que celui-ci avait dépassé la hauteur légale depuis plus de 30 ans).

Article 673 du code civil : il appartient au propriétaire de l'arbre de prendre toute mesure nécessaire afin que les branches ne dépassent pas de sa propriété. Le voisin peut exiger que cette coupe soit réalisée mais ne peut le faire lui-même sauf si le propriétaire lui en donne l'autorisation.

Article R.116 alinéa 5 du code de la voirie routière : il est interdit de laisser pousser des arbres à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier. De même, en matière de chemins communaux ou ruraux, il pèse sur les propriétaires des arbres une obligation d'égagement des branches et de coupe des racines.

Si vous possédez des végétaux susceptibles de gêner vos voisins ou qui débordent sur le domaine public (trottoirs, chemins, aires de jeu), pensez à procéder à leur taille afin de les maintenir à la limite de votre propriété.

RETOUR SUR...

GERMAINE BOURET (1907-1953)

Cette illustratrice a tout au long de son œuvre associé l'humour et les enfants. Elle fut pressentie pour rejoindre les studios de Walt Disney mais refusa cette offre pour ne pas s'éloigner de son frère qui assurait pour elle les légendes de ses dessins. Elle vivait à Paris mais possédait une résidence à Villemer, derrière le lavoir de Rebours. Elle aimait venir s'y reposer et y réaliser une bonne partie de ses œuvres.

Elle repose depuis 1953 dans le petit cimetière de la commune et le 13 mai dernier, une manifestation était organisée par l'association « les amis de Germaine Bouret » pour célébrer le 110^e anniversaire de sa naissance. A cette occasion, une plaque fut déposée sur sa sépulture et deux panneaux mis en place aux entrées de notre village, sur la RD403 afin de rappeler que cette grande illustratrice a vécu et repose à Villemer. Jacques Piclin



Ci-contre M. Piclin, Maire de Villemer et la Présidente de l'association "Germaine Bouret", Mme Marchiano posant devant le nouveau panneau à l'entrée de Villemer. Ci-dessous une des deux illustrations choisies pour représenter notre village, avec l'accord des héritiers.



CÔTÉ TRAVAUX

RENTRÉE DES CLASSES

Nouvelle rentrée et des conditions meilleures pour la maternelle du rez-de-chaussée. Nous avons pendant les vacances, remplacé le plancher initial défaillant par une chappe ciment et carrelée plus apte aux activités scolaires de nos petits.

Après la transformation de l'appartement en espace destiné aux activités périscolaires, ces travaux, s'inscrivent dans une continuité dont l'objectif est l'amélioration des conditions d'éducation et d'accueil.

Un investissement de 20 444 €.

Marc Vitry



Directeur de la publication : Jacques Piclin
Rédaction : Franck Beaufreton,
Véronique Boisseau,
Michel Delacroix, Martine Saintemarie,
Nathalie Serres-Paylot, Stéphane Rembur
et Marc Vitry.
Mise en page : Martine Saintemarie
courriel : lelien.villemer1@hotmail.fr
Impression : Espace Graphic - Écuelles

BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE POUR TOUS

La pose de la première pierre du nouveau bâtiment a eu lieu le 12 juin, sur le territoire de notre commune.

Un espace communautaire pour les habitants avec les services Petite Enfance, Vie Sociale, Jeunesse sport et culture, CAF 77, Pôle Emploi, CNAV et la Mission Locale de La Seine et du Loing.

Ici, avec M. Piclin Maire de Villemer, M. Patrick Septiers Président de la Communauté de Communes Moret Seine&Loing et M. Babier Président du Conseil d'Administration de la CAF de Seine-et-Marne.

L'inauguration, attendue par tous, se fera au début de l'année prochaine.

Marc Vitry



Ci-contre M. Septiers posant la première pierre accompagné à sa droite de M. Babier et de notre maire Jacques Piclin.

AMIES JARDINIÈRES, AMIS JARDINIERS,



TROC AUX PLANTES
5 novembre 2017
devant la mairie de 10 h à 15 h

RETOUR SUR...

STOCK CARS

Dimanche 3 septembre 2017 a eu lieu le « stock cars », organisé par le Comité Sports et Loisirs de Villemer en collaboration avec la Fédération Sports Mécaniques Originaires représenté par monsieur Lanouguère.

La manifestation a attiré près de 2 000 personnes venues admirer les prouesses des 28 pilotes engagés et peut-être plus particulièrement les locaux : S.C.C Daytona !

Les cascades, tonneaux se sont succédés à un rythme effréné... pour le plus grand plaisir du public.

Le bureau du CSLV tient à remercier la section Pétanque, la famille Anselme et tous les bénévoles « les extra-terrestres verts » qui du jeudi 31 août au lundi 5 septembre ont permis le succès du stock cars.

Un grand merci à la mairie de Villemer et à tous les généreux donateurs dont les noms suivent pour l'aide, les achats de coupes et les différents dons.

Pour les coupes (mairie de Villemer, « Nulle Bar Ailleurs », le Soleil d'Or de Villemer, Section Pétanque de Villemer, Allo Flock « Charlie », la Maison Gatti, Hervé Jérémy T.P., Patyna Fabrice Garage du Golf. Et encore merci à MTPA Garage du Marais, Métier Thierry et Nicolas, Desplats Damien entreprise TFEA, API Nemours pièces détachées, AD Montereau, Contrôle Technique Varennes et Évasion.

Peut-être un autre stock-car dans quatre ans...

(Photos de Sébastien Jardin et de l'association DeFilEnPixel)



COLLECTE SPA



Je suis à la recherche de couvertures usagées, ou, dont vous ne vous servez plus, pour nos amis les animaux du refuge de la SPA de Vaux-Le-Pénit. Le dépôt est à la mairie de Villemer. Merci de penser à eux qui ont besoin de chaleur en ces temps hivernaux, dans l'attente de trouver un bon maître.
Merci pour eux.

Dominique Dandry

RETOUR SUR...

Fête des voisins

Le samedi 20 mai 2017 s'est tenue la fête des voisins à Rebours. Par une météo très clémente, 40 habitants de Rebours et leurs enfants avec une dizaine de résidents des Amis de l'Atelier se sont retrouvés pour cette fête dans la rue Germaine Bouret, fermée pour l'occasion.

Basée sur le principe de l'Auberge espagnole, cette journée a permis à chacun de voir ou revoir des habitants près de chez lui, tout en dégustant de délicieux mets autour d'un verre.

Un merci particulier à l'entraide générale pour la mise en place. Également aux résidents du château qui ont participé activement, à la famille Desplats pour les barbecues et la logistique. Merci aussi au CSLV pour le prêt des tables et à M. Jérôme Chauvin pour le prêt des barnums.

À l'année prochaine !

Dorothee Rapallo



Du classique en musique

Le 10 Juin dernier, Sibellius, Grieg, Britten et Piazzola étaient aux rendez-vous lors du concert de l'Ensemble des Cordes Enchantées.

Encore un moment particulier de vie et de partage apprécié des nombreux spectateurs et des musiciens.

La Commission Culture, organisatrice, souhaite fortement faire de cet événement un rendez-vous annuel pour le plaisir des yeux et des oreilles.

Marc Vitry



AGENDA

Octobre

14 Théâtre (Commission Culture)

Novembre

05 Troc aux plantes (Commission Culture)

17 Soirée Beaujolais (Section Pétanque)

19 Repas des Anciens (CCAS)

Décembre

01 Téléthon (Section Pétanque)

Janvier

13 Vœux du Maire

INITIATION LABOUR

L'association Chev-Anes de Trait du Bocage, organise le 12 Novembre 2017, une journée d'initiation au labour, avec différents travaux agricoles, et promenades en calèches.

Nous en reparlerons le moment venu, nous vous accueillerons avec plaisir, afin de passer un bon moment avec nos amis les chevaux.

Francine



LES JOURNÉES de l'industrie électrique EDF 7^E ÉDITION

Les samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017, EDF organise la 7^e édition des "Journées de l'industrie électrique". Nous vous invitons à visiter nos sites industriels et à participer à des circuits multi-énergies. Une occasion de découvrir les différents moyens de production d'électricité et les savoir-faire qui y concourent.

Pour parution dans le journal communal, associations,
envoyez vos dates ou retours sur évènement à
lelien.villemer1@hotmail.fr.



Découvrez et pratiquez la Zumba, la méthode globale sport santé, la Digitopuncture, le Do In, le Fitness, la méthode Pilates et le Qi Gong. Sport doux ou cours rythmé, cours cardio ou séance de renforcement musculaire, nous vous proposons différentes façon de bouger et d'entretenir votre forme dans cinq communes.

Notre but: "Promouvoir la danse, l'expression corporelle et le sport santé encadré de profs diplômées d'Etat exclusivement, et permettre l'accessibilité au sport à tous."

Nous organisons durant l'année des stages de Zumba ainsi que des stages de digitopuncture acupression/ shiatsu ouverts à tous. Nos cours ne s'arrêtent pas pendant les vacances scolaires. Essai gratuits de plusieurs cours afin de vous permettre de trouver les mieux adaptés à vos envies et surtout vos besoins N'hésitez pas à nous contacter, nos éducatrices sont diplômées d'État et à même de vous diriger selon vos problèmes ou besoins.

Lundi	Treuzy-Levelay	Fitness renfo cardio ou Zumba	18 h 20
	Treuzy-Levelay	Cross training renfo + cardio et cours pour les hommes	19 h 30
Mardi	Treuzy-Levelay	Pilates	18 h 30
	Treuzy-Levelay	Qi Gong	19 h 30
Mercredi	VILLEMER	Pilates + Sport santé	10 h 15
	Ville-St-Jacques	Do in, Digitopuncture, Shiatsu	18 h 05
	Ville-St-Jacques	Zumba	19 h 15
Jeudi	Treuzy-Levelay	Pilates + Sport santé	18 h 20
	Treuzy-Levelay	Zumba	19 h 30
Vendredi	Ville-St-Jacques	Pilates + Sport santé	10 h 15
	Ville-St-Jacques	Pilates - Stretching	19 h 30
Samedi	Villecerf	Zumba	10 h 45
	Villecerf	Pilates + Sport santé	11 h 30

Cours accessibles à tous dès 10 ans pour la Zumba et dès 12 ans pour les autres cours. Licence sportive comprise. Cours pendant les vacances scolaires et jusqu'à fin juillet

Les hommes ont leurs cours dédié

le lundi soir à 19 h avec matériel adéquat pour musculation à partir de 15 ans

Les cours se déroulent dans les salles polyvalentes ou salles communales

Formules : 1 cours/semaine ou formule illimitée ou carte de 10 cours de 70 à 260 €.

Chèque sport ANCV accepté. Deux semaines d'essai gratuites.

Téléphone : 06 25 84 44 99

E-mail : lesvillagesbougent@gmail.com

facebook : Les villages bougent - Internet : lesvillagesbougent.com



MB Pizza

Pizzas à emporter

Nouveau

Tous les mardis, de 17h30 à 21h

« MB PIZZA » sur la place de l'église de Villemer

vous propose de délicieuses pizzas élaborées
à partir de produits fermiers locaux

N'hésitez pas à venir passer commande ou au 06 80 48 02 46

www.mbtraiteur.com